



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-112

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « Fourniture et maintenance d'un logiciel d'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme et de SVE des demandes », est conclu le 7 décembre 2022 avec le cabinet MELEY-STROZYNA à 57950 MONTIGNY-LES-METZ, pour un montant total de 59 544,00 € H.T. soit 71 452,80 € TTC. décomposé comme suit :

- 13 886,00 € H.T. par an à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,
- 4 000,00 € H.T. au Détail Quantitatif Estimatif.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 décembre 2022

Le Président
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 19/12/2022 Le Président

Publiée le : 19/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 19/12/2022



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024
Communauté de Communes de Cattenom et Environs - 2, avenue du Général de Gaulle - 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60 - Fax : 03 82 55 42 75 - www.ccce.fr